

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

- 1 Exonération redevance audiovisuelle : Rappel.**
- 2 Le maintien de l'exonération.**
- 3 Questions / Réponses.**

1 - Exonération redevance audiovisuelle : Rappel.

Redevance télé :

➤ Ceux qui étaient exonérés le resteront en 2008

2 - Le maintien de l'exonération de redevance.

Initialement, il était prévu que les personnes exonérées de redevance télé en 2007, y soient soumises en 2008, mais pour moitié seulement. Devant la levée de bouclier provoquée par cette annonce, il a finalement été décidé que les 800.000 foyers concernés, resteraient exonérés en 2008.

C'est un genre de chassé croisé finalement assez rare. La loi de finances rectificative pour 2007 adoptée mi-décembre prévoit que les quelques 800.000 foyers qui devaient perdre, en 2008, le bénéfice de leur exonération de redevance audiovisuelle (116 euros), à la suite de l'adossement de celle-ci à la taxe d'habitation, n'en paieront que la moitié, soit 58 euros.

Mais, suite au tollé général provoqué par cette mesure, il a finalement été décidé, mais dans un autre texte, en l'occurrence la loi sur le pouvoir d'achat adoptée jeudi 20 novembre en première lecture par l'Assemblée nationale, de continuer à exonérer totalement ces personnes pour 2008. Cette loi devrait être définitivement adoptée mi-janvier 2008.

3 - Questions / Réponses.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais..



Les derniers messages de la rubrique [placement](#) :

- ▶ Compte à terme en cas de décès
- ▶ carte de retrait

- ▷ Perte financière lors du rachat d'une assurance-vie
- ▷ crack boursier et PEE
- ▷ ouverture de LDD en cas de non résidence en france

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.